

Admission à la vérification de compteurs d'énergie thermique et de compteurs d'eau chaude

de 22 juin 2004

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Hydrometer GmbH, Ansbach (D)

Requérant: Hydrometer GmbH, Ansbach (D)



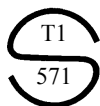
Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique.

Type: SHARKY-VMC

3^e adjonction

Fabricant: Allmess GmbH, Oldenburg (D)

Requérant: Gas- und Wassermesserfabrik AG, Lucerne CH)



Compteur d'énergie thermique complet.

Type: CF 50

Fabricant: Hydrometer GmbH, Ansbach (D)

Requérant: Hydrometer GmbH, Ansbach (D)



Calculateur de chaleur pour compteurs d'énergie thermique.

Type: ENERGY-INT 5

2^e adjonction

Fabricant: SONTEX S. A., Sonceboz (CH)

Requérant: SONTEX S. A., Sonceboz (CH)



Caluclateur de chaleur pour compteurs d'énergie terhmique.

Type: Supercal 531

Fabricant: Landis+Gyr GmbH, Nürnberg (D)

Requérant: Landis+Gyr AG, Zoug (CH)



Compteur d'énergie terhmique complet.

Type: 2WR5...

22 juin 2004

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz